



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada

**Commission Éducation de la
38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO**
Paris, France
Du 4 au 7 novembre 2015

Rapport de la délégation du Canada

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Délégation du Canada	3
3. Questions de fond abordées qui sont pertinentes pour le CMEC et principaux messages communiqués par la délégation du Canada.....	4
4. Principaux résultats de la conférence	8
5. Suivi pour le CMEC	8

1. Introduction

La Commission Éducation de la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO a eu lieu au siège de l'organisation à Paris, France, du 4 au 7 novembre 2015. La Conférence générale, qui a lieu tous les deux ans, réunit les représentantes et représentants des 195 États membres de l'UNESCO.

Lors de la réunion de la Commission Éducation, les membres ont déterminé les priorités et adopté le budget en éducation pour 2016-2017 basé sur le programme quadriennal 2014-2017 pour le grand programme I – Éducation adopté à la Conférence générale de 2013. La commission a également examiné des questions précises variées et pris des décisions à leur sujet.

Il importe de noter qu'en 2015, l'UNESCO a célébré ses 70 ans. Fondée le 16 novembre 1945, l'UNESCO est actuellement composée de 195 États membres et gouvernée par la Conférence générale et le Conseil exécutif. Depuis 2013, M^{me} Irina Bokova assume les fonctions de directrice générale du Secrétariat de l'UNESCO et a pour mandat de mettre en œuvre les décisions de ces deux organes.

L'éducation est l'un des cinq secteurs clés de l'UNESCO, avec les sciences naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, ainsi que la communication et l'information. Il convient également de noter que l'UNESCO est la seule agence des Nations Unies ayant un mandat qui englobe tous les aspects de l'éducation — du développement de l'éducation préscolaire à l'enseignement postsecondaire, en passant par la formation technique et professionnelle, l'éducation non formelle, ainsi que la littératie et l'alphabétisation.

Le présent rapport sera intégré au rapport général de la délégation du Canada à la Conférence générale rédigé par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO). C'est pourquoi il ne porte que sur la Commission Éducation.

2. Délégation du Canada

M. François Blais, alors ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec, a participé à la 38^e session de la Conférence générale en vertu de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)[Accord Québec-Canada sur l'UNESCO], et a également accepté de représenter le CMEC à la Commission Éducation de la Conférence générale de l'UNESCO. Ainsi, les membres de la délégation du Canada à la Commission Éducation étaient les suivants :

- M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Québec, porte-parole principal pour l'éducation;

- M^{me} Line Beauchamp, représentante du gouvernement du Québec, Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO;
- M^{me} Anne Rhéaume, coordonnatrice aux affaires de l'UNESCO, Direction des organisations internationales et des enjeux globaux, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Québec;
- M^{me} Isabelle Tremblay, conseillère, Direction des relations extérieures, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Québec;
- M^{me} Marie-Christine Lecompte, chargée de programme, Éducation, CCUNESCO;
- M. Marcel Courchesne, analyste, International, Secrétariat du CMEC.

La liste des participantes et participants à la Conférence générale, qui inclut les autres membres de la délégation du Canada, est disponible à

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/38GC/pdf/Liste_des_Participants_38CG.pdf.

3. Questions de fond abordées qui sont pertinentes pour le CMEC et principaux messages communiqués par la délégation du Canada

Les membres de la Commission Éducation ont examiné 13 points à l'ordre du jour de la Conférence générale organisés en sept débats. Le calendrier provisoire des travaux de la Commission Éducation est disponible à

<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002352/235218f.pdf>; l'ordre du jour provisoire révisé de la Conférence générale est disponible à

<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002330/233081f.pdf> et l'organisation des travaux de la Conférence générale est disponible à

<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002330/233091f.pdf>.

Réunion de haut niveau sur le Cadre d'action Éducation 2030

Un des résultats les plus marquants de la Conférence générale a été l'adoption et le lancement officiel du Cadre d'action Éducation 2030 lors de la Réunion de haut niveau Éducation 2030.

Quelque 70 ministres de l'Éducation, des chefs d'agences onusiennes, des personnes de haut rang et des représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales ont pris la parole. Pour le Canada, M. Blais et Son Excellence M^{me} Elaine Ayotte, ambassadrice, Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, qui s'exprimait au nom de la ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada, ont partagé le temps de parole. Les interventions ont appuyé le cadre d'action qui invite à la mobilisation en faveur d'une éducation de qualité, accessible, tout au long de la vie, fondée sur des approches pédagogiques novatrices. Le Canada a encouragé l'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires, à continuer de jouer un rôle de premier plan dans le suivi des progrès réalisés à l'échelle mondiale, notamment par l'intermédiaire de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), dont le siège se trouve à Montréal.

Le cadre d'action vise à mobiliser tous les pays (y compris le Canada) et les partenaires autour d'un objectif et d'un ensemble ambitieux de cibles mondiales, et propose des façons de mettre en œuvre, de coordonner, de financer et de suivre de près l'agenda pour l'éducation post-2015 – à l'échelle mondiale, nationale et régionale – afin de veiller à ce que toutes et tous aient des possibilités égales d'éducation.

Il est à noter que le cadre propose une série d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. Cependant, aucune décision n'a été prise quant aux indicateurs; ceux-ci seront finalisés et confirmés par l'entremise du processus de consultation en 2016.

Débat 1 – Préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021; Rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030; Conclusions du Forum des jeunes en ce qui concerne l'éducation

M. Blais, comme plusieurs autres représentantes et représentants, a encouragé l'UNESCO à mettre en œuvre l'agenda Éducation 2030 en coopérant étroitement avec ses réseaux, dont notamment les instituts, les commissions nationales, le Réseau du système des écoles associées (réSEAU), le réseau UNEVOC et les Chaires UNESCO.

Plusieurs États membres, dont le Canada, ont encouragé l'UNESCO à miser sur les avantages dont il dispose en matière de comparaisons, grâce notamment à l'ISU qui demeurera la source officielle de données comparables sur l'éducation entre les pays et au Rapport mondial de suivi sur l'éducation qui servira de mécanisme principal de suivi. De nombreux représentants et représentantes, dont M. Blais, ont souligné qu'il fallait consacrer des ressources financières et humaines suffisantes à l'ISU et au rapport. La vaste majorité des États membres ont également encouragé l'UNESCO à assumer pleinement son rôle de chef de file et de coordonnateur de l'Éducation 2030.

Les conclusions du 9^e Forum des jeunes qui a eu lieu du 26 au 28 octobre 2015 ont été présentées par deux jeunes délégués. Le Forum des jeunes de l'UNESCO fait partie intégrante de la Conférence générale depuis 2009. Il vise à établir des liens entre le travail de l'UNESCO et les organisations de jeunes, en permettant à ces derniers de soumettre leurs recommandations aux États membres. Au Canada, la CCUNESCO a coordonné une consultation auprès de 3000 jeunes Canadiennes et Canadiens. La délégation du Canada au forum était formée de trois jeunes : deux provenant du Québec et un du Manitoba. La CCUNESCO, comme par le passé, a également soutenu la participation au forum d'un jeune délégué d'un pays en développement, cette fois-ci un jeune Haïtien. Dans leurs recommandations¹, les jeunes ont insisté sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'importance de tenir compte des cultures traditionnelles et autochtones.

¹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002351/235185f.pdf>

Débat 2 – Rapport préliminaire concernant l'élaboration d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur; Rapport de synthèse sur l'application de la Recommandation de 1993 sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur

Les États membres, dont le Canada, ont manifesté leur appui à l'élaboration d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur. Lors des débats, le CMEC a souligné la pertinence d'un tel instrument qui améliorerait la mobilité universitaire et professionnelle dans toutes les régions et renforcerait la coopération internationale en enseignement supérieur. Le CMEC a insisté sur l'importance d'axer cet instrument sur la transparence, l'équité, l'assurance de la qualité et l'autonomie institutionnelle. De nombreux États membres, à l'instar du Canada, ont également souligné l'importance de s'appuyer sur les conventions régionales existantes, de mettre l'accent sur les valeurs communes tout en tenant compte des spécificités des États membres et des capacités régionales en portant une attention particulière à l'assurance de la qualité. Certains États membres se sont dits préoccupés par le coût de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une telle convention mondiale.

Le projet de résolution relatif à l'élaboration d'une convention mondiale a été adopté avec un certain nombre de modifications demandant notamment que l'UNESCO s'assure de la participation de spécialistes d'autres régions lors des consultations régionales à venir. De plus, l'UNESCO inclura un calendrier des travaux lors de la présentation du rapport d'étape accompagné de l'avant-projet de convention à la 39^e session de la Conférence générale en 2017.

Débat 3 – Application de la résolution 37 C/67 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

La résolution proposée sur ce point a été adoptée sans débat.

Débat 4 – Examen et adoption du Projet de budget pour 2016-2017, grand programme I – Éducation

Comme plusieurs États membres, le Canada a soutenu l'adoption du Projet de programme et de budget et a exprimé sa satisfaction concernant les rajustements apportés à l'axe d'action 3, y voyant un reflet fidèle de la priorité accordée à l'éducation par l'UNESCO et de son rôle actif dans la coordination de l'agenda Éducation 2030.

Débat 5 – Proposition concernant la révision de la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes; Proposition concernant la révision de la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel

Les versions révisées des deux recommandations ont reçu l'appui de la majorité d'États membres, dont le Canada, considérant que ces nouvelles versions reflètent les réalités et les

enjeux actuels. En qualité de nouvelles normes internationales, les deux recommandations ont été jugées essentielles pour accompagner la mise en œuvre du Cadre d'action Éducation 2030. De plus, le Canada et plusieurs autres États membres, se sont déclarés satisfaits des processus de consultation innovants menés, et ont salué les efforts déployés par l'UNESCO pour faire correspondre les deux recommandations. À l'instar de plusieurs délégués, M^{me} Line Beauchamp, à titre de représentante du Gouvernement du Québec et du CMEC, a insisté sur la nécessité de faire preuve de souplesse lors de l'application des recommandations afin de tenir compte des particularités et caractéristiques en matière de systèmes d'éducation propres à chaque État membre, dont celles des États fédérés.

Les deux projets de résolution ont été adoptés avec quelques modifications. Il a notamment été demandé que l'UNESCO fasse rapport, à la 40^e session de la Conférence générale (2019), sur la situation concernant l'application, par les États membres, de chacune des recommandations.

Débat 6 – Gestion des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation; Amendements aux Statuts du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE); Création d'instituts et centres de catégorie 2

Au début du débat, les présidentes et présidents des conseils d'administration des sept instituts de l'UNESCO de catégorie 1 liés à l'éducation², ou la personne les représentant, ont dressé un bilan des activités menées en 2013-2015. Par la suite, M. Qian Tang, sous-directeur général de l'UNESCO pour l'éducation a rappelé les progrès constants en matière d'amélioration de la gestion des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation dans trois domaines clés, à savoir (1) la gestion et la coordination des programmes, (2) la gestion financière et budgétaire et (3) la gestion des ressources humaines.

Enfin, deux centres de catégorie 2 ont été créés sans débat : l'un au Bangladesh (Institut international de la langue maternelle) et l'autre en Chine (Centre international pour l'innovation dans l'enseignement supérieur).

Débat 7 – Proclamation du 5 novembre « Journée mondiale de la langue romani »

La résolution proposée sur ce point a été adoptée sans modification.

² Les sept instituts sont le Bureau international d'éducation (BIE), l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ), l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information en éducation (ITIE), l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), ainsi que l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP).

4. Principaux résultats de la conférence

Grâce à une collaboration étroite entre le gouvernement du Québec, le CMEC, la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO et la CCUNESCO, les délégués ont été en mesure de participer activement à cette conférence et d'atteindre les objectifs établis.

Au cours des sept débats, plus de 123 interventions ont été effectuées par les États membres de l'UNESCO. Les principaux points abordés étaient les suivants :

- le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre du nouvel agenda Éducation 2030;
- la promotion d'une éducation de qualité et inclusive;
- la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale;
- le développement de politiques intersectorielles et la mobilisation de toutes les parties prenantes dans le processus, y compris les jeunes;
- la prise en considération de la diversité des formes d'apprentissage et la promotion de l'utilisation des technologies de l'information;
- l'importance d'aborder l'éducation dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie;
- l'utilisation de structures existantes telles que les commissions nationales, le réSEAU et les chaires UNESCO dans la promotion et la mise en œuvre des activités de l'UNESCO.

De façon concrète, en ce qui concerne les activités de l'UNESCO pour 2016-2017, la Conférence générale a approuvé, d'une part, un budget total de 667 millions de dollars américains et, d'autre part, un plan de dépenses de 518 millions de dollars américains basé sur une situation de trésorerie réaliste qui tient compte de la suspension de la contribution financière des États-Unis (environ 22 p. 100 du budget total). Enfin, 83 258 500 dollars américains sont réservés, dans le plan de dépenses, au grand programme I – Éducation, dont 14 820 000 dollars américains dédiés aux instituts d'éducation de catégorie 1. Ainsi, il convient de constater que l'éducation reste en tête des priorités de l'UNESCO.

Le rapport complet de la Commission Éducation est disponible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002354/235480f.pdf>.

Le rapport de la présidente de la Commission Éducation présenté verbalement à la treizième séance plénière du 13 novembre 2015 est disponible à <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002355/235518f.pdf>.

5. Suivi pour le CMEC

En conclusion, les déléguées et délégués considèrent que la majorité des objectifs en éducation fixés par la délégation ont été atteints. Compte tenu de l'importance de l'UNESCO en tant

qu'organisation internationale prioritaire pour le CMEC, ainsi que du nombre élevé de participantes et participants (un record avec 2738 délégués de 191 délégations), il est fortement recommandé que le CMEC participe à la 39^e session de la Conférence générale, en 2017, et soit représenté par une ou un ministre d'une province ou d'un territoire. Le CMEC coordonnera sa participation avec le gouvernement fédéral et avec le gouvernement du Québec, en vertu de l'Accord Québec-Canada sur l'UNESCO.

De plus, il est suggéré que le CMEC suive de près les progrès concernant :

- la mise en œuvre du Cadre d'action Éducation 2030, compte tenu de l'importance et de la portée du cadre d'action, qui influencera l'éducation dans le monde entier pendant les 15 prochaines années;
- l'élaboration des indicateurs de suivi (mondiaux, thématiques, régionaux et nationaux) qui serviront à mesurer les progrès accomplis. Le Canada devra préparer des rapports réguliers sur les progrès des indicateurs qui devront être établis au cours de l'année 2016;
- l'élaboration de l'avant-projet de convention sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur préparé par le comité de rédaction et présenté à la prochaine Conférence générale en 2017;

Enfin, les membres de la délégation du Canada tiennent à souligner l'excellente collaboration de la CCUNESCO qui a consulté ses membres et la société civile. Il faut également souligner l'esprit de collaboration qui a prévalu, tout au long des travaux d'élaboration des positions du Canada, entre l'ensemble des parties soit, le personnel du ministère des Affaires mondiales du Canada, de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, du gouvernement du Québec et du CMEC.